



Les décisions du Bureau en bref

19 septembre 2018

Parc naturel régional du Pilat 19 septembre 2018

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITES DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMÉS PAR LE PARC :

- Le Comité de pilotage Agriculture Durable dans sa réunion du 5 juillet 2018 a débuté une réflexion sur la question de l'entretien de haies et de leur valorisation économique. Une réflexion est également lancée sur la mise en place d'un Plan pastoral territorial (PPT, un dispositif d'accompagnement financier de la Région en faveur du pastoralisme) au travers de l'organisation par le Parc d'un voyage d'étude dans la Communauté de communes Berge et Coiron en Ardèche qui pilote un PPT, voyage auquel élus, techniciens et membres du collectif Partur'en Pilat ont participé.
- Le Groupe de travail Education au territoire s'est réuni le 27 juin 2018 pour faire le point sur le programme d'éducation 2017-2018 proposé par le Parc qui a bénéficié à 57 classes, chacune ayant choisi une thématique entre les 9 qui leur étaient proposées. Le Groupe de travail a préparé le lancement du programme d'éducation de l'année scolaire 2018-2019.
- Le Groupe de travail Evaluation de la Charte s'est retrouvé le 27 septembre 2018 pour faire le point sur les retours des enquêtes réalisées par questionnaire auprès des Communes et dans le cadre de rendez-vous bilatéral avec les Intercommunalités et les Départements. Il a été décidé d'impliquer les membres du groupe de travail dans les entretiens restant à conduire auprès d'un panel de partenaires non signataires de la Charte.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau a validé :

- le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Scouts et Guides de France qui, depuis 2014, met à la disposition du Parc des moyens humains favorisant le développement de chantiers participatifs et d'initiatives à visée culturelle et éducative de Scouts sur le territoire du Pilat (16 chantiers et 250 Scouts venus dans le Pilat en 2018).
- le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Parc auprès de l'association Inter Parcs Massif Central et de l'Office du Tourisme du Pilat.
- les conventions types de mise à disposition des 8 vélos à assistance électrique (VAE) acquis par le Parc avec l'appui financier de l'Union européenne et de la Région. Ces vélos seront loués sur une période d'une semaine à un mois, à tarif subventionné, par des structures relais, à des personnes résidant ou travaillant sur le Parc et qui souhaiteraient tester le VAE pour leur déplacement quotidien avant d'en envisager l'achat éventuel.
- la Charte du foncier agricole du Département de la Loire remise à jour en 2018, document conventionnel dont l'objectif est de réunir les différents acteurs publics intervenant dans l'aménagement du territoire dans le but de mieux protéger les terres agricoles et d'éviter le gaspillage du socle foncier sans lequel aucune production agricole n'est possible.

DEMANDE DE FINANCEMENTS :

Le Bureau du Parc a validé :

- une demande de subventions auprès de l'Etat et de l'Union européenne pour l'animation par le Parc des 4 sites Natura 2000 en 2019 et une demande de prorogation du délai de validité d'une subvention obtenue en 2018 pour l'évaluation des documents d'objectifs de ces 4 sites.
- une demande de subventions auprès de la Région, des Départements de la Loire et du Rhône, ainsi que de l'ASSE Cœur vert pour la mise en œuvre du programme d'éducation au territoire proposé par le Parc sur l'année scolaire 2018-2019
- une demande de subvention régionale en investissement via la Convention signée entre le Parc et la Région au bénéfice de Saint Etienne Métropole pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de son projet de développement touristique de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez
- la réponse à l'appel à partenariat « conforter et renouveler les offres dans les Villages de caractère lancé par le Département de la Loire afin d'obtenir le soutien financier du Département pour les travaux de restauration de l'ermitage de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez engagés par le Parc
- les contreparties proposées aux donateurs dans le cadre de la campagne de mobilisation du mécénat d'entreprises pour les travaux de restauration de la Chartreuse sous maîtrise d'ouvrage du Parc et de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
- la réponse à l'appel à projet « patrimoine naturel » lancé par la Fondation du Patrimoine pour des travaux de préservation et de valorisation du Site Ecologique Prioritaire du Haut Pilat (Tourbière de Gimel et lieu-dit Le Teil sur la commune de Saint-Régis-du-Coin) sous maîtrise d'ouvrage du Parc
- Quatre demandes de subvention dans le cadre du Contrat de territoire corridors biologiques « Grand Pilat » signé entre le Parc et la Région au bénéfice de :
 - la LPO Loire pour la gestion et la protection d'un réseau de landes et friches collinéennes dans l'objectif du maintien des sites de reproduction du Busard cendré dans le Rhône et la Loire

- la Fondation pour la protection des habitats de la Faune sauvage pour l'acquisition foncière de parcelles sur la commune de Longes où nidifie le Busard cendré
- la Communauté de communes du Pays mornantais pour des travaux de restauration de la sous-trame bocagère
- la Fédération de Pêche du Rhône pour des travaux d'aménagement de la retenue de Columes sur les communes de Tupin-et-Semons et de Les Haies visant à la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant du Bassenon

AVIS DU PARC :

Le Bureau a rendu :

- un avis favorable assorti d'une réserve sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bessey
- un avis favorable avec réserves sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Roisey
- un avis favorable avec réserves sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Véranne
- un avis sur le Plan climat air énergie territorial de Saint-Etienne-Métropole

POINTS D'INFORMATION :

- La saison culturelle 2018 proposée par le Parc, « Autour du Crépuscule », s'achèvera le 3 novembre.
- Le Parc était présent à la fête anniversaire des 30 ans de l'Ile du Beurre le 8 septembre et le sera à celle des 40 ans du CPIE des Monts du Pilat le 29 septembre.
- Le projet sur le développement de l'autopartage déposé par le Parc dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « French Mobility : Territoire d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » de l'ADEME a été retenu.
- La réunion du Bureau du Parc prévue le 24 octobre est annulée en raison de l'incapacité de l'équipe technique à préparer cette réunion en plus de l'organisation du Congrès des Parcs des 10 et 11 octobre 2018.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr